

Bienvenue au Canada



LE LOGEMENT AU CANADA



Avant de décider où vivre au Canada, renseignez-vous sur les types de logement, déterminez vos besoins en matière de logement et explorez les villes et les quartiers qui vous conviendraient.

TYPES DE LOGEMENT

Il existe différents types de logement au Canada. Les coûts de logement au Canada sont élevés, surtout dans les grandes villes; et il peut être difficile de trouver un appartement ou un logement locatif abordable qui répond à vos besoins. Avant de décider quoi faire, évaluez vos finances et vos préférences immédiates et permanentes en matière de logement. Vous pourriez avoir besoin d'un logement temporaire si vous prévoyez chercher un logement locatif après votre arrivée. Les types de logement temporaire comprennent les hôtels, les auberges et les locations privées à court terme.

Des refuges d'urgence sont disponibles pour les personnes en crise, comme celles qui vivent une relation de violence ou qui sont sans domicile fixé. Recherchez en ligne des renseignements sur les refuges d'urgence près de chez vous.

LOGEMENT ADAPTÉ

Il existe des logements adéquats pour les personnes en crise ou ayant des besoins particuliers. Il peut s'agir de personnes qui vivent une relation de violence, qui sont sans domicile fixé ou qui ont perdu leur maison en raison d'un incendie ou d'une catastrophe naturelle ou de personnes âgées qui ont besoin d'un soutien médical continu.

RECHERCHE D'UN ENDROIT OÙ VIVRE

L'emplacement et le coût sont importants au moment de choisir l'endroit où vivre. Vous voudrez peut-être vivre près du travail, d'écoles, de magasins, de lieux de culte, de centres communautaires ou de transports en commun.

Vous pouvez effectuer une recherche en ligne sur différents endroits, vous y rendre en personne ou posez des questions à vos amis et à votre famille. Le site Web de votre nouvelle collectivité pourrait avoir de l'information sur les options de logement.



LOCATION

Il existe différents types de logement locatif au Canada, comme les appartements situés dans de grands immeubles, les maisons ou les chambres dans la maison de quelqu'un.

Lorsque vous louez un logement, vous devenez « locataire ». Vous payez un loyer au « propriétaire », qui est celui à qui appartient le logement loué. Vous et votre propriétaire signerez un bail, qui est une entente juridique écrite qui décrit les modalités de l'entente de logement. Assurez-vous de bien comprendre votre bail avant de le signer. Dans chaque province et territoire, des lois sur le logement exposent les droits et les responsabilités du locataire et du propriétaire.

OÙ TROUVER DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

Pour en savoir plus, consultez la page Web suivante de la **Société canadienne d'hypothèques et de logement** : [Information sur le logement pour les nouveaux arrivants au Canada](#) (disponible en plusieurs langues). Vous pouvez aussi consulter les ressources disponibles dans la municipalité où vous choisissez de vous établir.

Les organismes d'établissement peuvent vous guider vers les ressources et le soutien disponibles dans votre collectivité. Ils offrent de nombreux programmes et services pour aider les nouveaux arrivants après leur arrivée au Canada, et ils peuvent vous aider à trouver un logement. Pour trouver un organisme dans votre collectivité, consultez la page Web [Nouveaux arrivants : Trouvez des services gratuits près de chez vous](#) (disponible en français et en anglais).



Pour trouver dans votre collectivité les services d'établissement dont vous avez besoin :

